



Offre de remboursement sur téléviseurs et équipements audiovisuels domestiques

1. Conditions de l'offre promotionnelle

- 1.1 L'offre sur les téléviseurs et les équipements audiovisuels domestiques Sony (« **Offre promotionnelle** ») est organisée par la société Sony Europe B.V., succursale Schlieren/Switzerland (« **Sony** »), dont le siège social est situé Wiesenstrasse 5, CH-8952 Schlieren.
- 1.2 Merci de ne pas envoyer de formulaires d'inscription à cette adresse, ceux-ci ne seraient pas transmis à l'agence chargée de la gestion des inscriptions. Pour enregistrer votre participation, veuillez utiliser le site Web <http://www.sony.ch/fr/cashback/TV> prévu à cet effet.
- 1.3 Cette Offre promotionnelle, qui commence le 05/05/2025, est destinée au grand public et n'est valable que pour les consommateurs ayant initialement acheté le produit. Les entreprises, organisations et institutions, ainsi que les revendeurs, ne peuvent pas participer à cette Offre promotionnelle. Vous devez avoir au moins 18 ans pour faire valoir votre participation à cette Offre promotionnelle.
- 1.4 L'offre promotionnelle n'est valable que pour l'achat de nouveaux produits (et non pour les produits d'occasion, retournés ou reconditionnés) livrés et distribués par les distributeurs Sony participants situés sur le territoire suisse.

2. Champ d'application

- 2.1 Si vous avez acheté l'un des modèles TV et HAV suivants auprès d'un revendeur Sony participant ayant son siège en Suisse entre **le 05 mai 2025 et le 31 juillet 2025 (inclus)**, vous avez le droit de faire une demande pour recevoir le montant du Cashback au plus tard le **30 septembre 2025**.
- 2.2 Les combinaisons de produits possibles et le montant des remboursements correspondants peuvent être consultés dans les tableaux ci-dessous



Tableau A : Téléviseurs participants et montant de cashback respectif

	43"	50"	55"	65"	75"	77"	85"	98"
Bravia 3	CHF 50	CHF 50	CHF 100	CHF 150	CHF 250		CHF 300	
Bravia 5			CHF 150	CHF 250	CHF 300		CHF 500	CHF 1'000
Bravia 8 M2			CHF 350	CHF 500				

Tableau B : Possibilités de combinaison du téléviseur et de l'appareil sonore respectif et montants respectifs du Cashback

	43"	50"	55"	65"	75"	77"	85"	98"
Bravia 3	CHF 50	CHF 50	CHF 200	CHF 300	CHF 500		CHF 600	
Bravia 5			CHF 300	CHF 500	CHF 600		CHF 1000	CHF 2'000
Bravia 8 M2			CHF 700	CHF 1000				

*les soundbars participant - La barre de son ne peut pas être réclamée seule.

Soundbars
HT-B600
HT-BD60
HT-S60
HT-A8000
HT-A9000
HT-A9M2

2.3 Le participant peut remplir le formulaire de demande de remboursement au plus tôt 30 jours après la date d'achat, à l'adresse www.sony.ch/fr/cashback/TV. L'enregistrement doit avoir lieu au plus tard le 30/09/2025 (délai de forclusion). Les enregistrements ayant lieu à une date ultérieure ne seront pas pris en compte et ne donneront pas droit à l'obtention du remboursement. Un envoi ultérieur des renseignements demandés au moment de l'enregistrement ne sera pas accepté.

2.4 Les retours sont expressément exclus de l'Offre promotionnelle, et, dans ce cas, le montant du remboursement doit être remboursé par le participant.



3. Participation à l'Offre promotionnelle

L'enregistrement du/des appareil(s) en promotion sur www.sony.ch/fr/cashback/TV est possible pour tous les appareils en promotion achetés pendant la période de promotion, entre le 04 juin 2025 et **le 30 septembre 2025 (période d'enregistrement)**. Il doit s'écouler au moins **30 jours entre l'achat du/des** appareil(s) en promotion et la soumission de la demande de cashback par l'enregistrement du/des appareil(s) en promotion. La date de réception de l'enregistrement fait foi.

Lors de l'enregistrement du/des appareil(s) en promotion, la civilité, le nom, la date de naissance, l'adresse, l'adresse e-mail, les coordonnées bancaires, le numéro de facture, le revendeur ainsi que le numéro de série de l'appareil en promotion doivent être indiqués. Il faut également télécharger la facture de l'appareil en promotion, sur laquelle figurent clairement le nom du distributeur agréé, la date d'achat et le nom du produit en promotion participant.

En outre, une image du numéro de série de l'appareil participant à l'action et de l'ID de l'appareil correspondant doit être téléchargée. Vous trouverez de plus amples informations ici :: <https://www.sony.ch/fr/electronics/support/sound-bars-home-theater-systems-sound-bars-surround-speakers/articles/00248604>

Dans une demande de Cashback, il est possible d'enregistrer **jusqu'à 2 appareils participants à l'action (donc au maximum 1 téléviseur** avec respectivement une barre de son sur une facture commune). Le nombre maximum de demandes de Cashback par **participant est de 2.**

Lors de l'enregistrement pour la combinaison d'un téléviseur et d'une barre de son, la facture de l'achat simultané de la barre de son Sony participante (achat pendant la période de l'action) doit être téléchargée.

- 3.1 Les participants enregistrés et autorisés selon les présentes conditions de participation reçoivent le virement du paiement de Cashback de Sony dans les 28 jours après réception de la demande de Cashback, c'est-à-dire pour les derniers enregistrements 28 jours de calendrier après la fin de la phase d'enregistrement sur le compte bancaire que vous avez indiqué.
- 3.2 Sony se réserve le droit de demander les originaux des justificatifs d'achat jusqu'à six mois après la fin de la période d'enregistrement et de les examiner, de vérifier le respect des présentes conditions de participation de tous les enregistrements et envois et, le cas échéant, de demander des justificatifs manquants. Les justificatifs d'achat originaux seront remis ou renvoyés au participant après vérification.
- 3.3 Sony Dans le cas d'une annulation définitive de l'achat d'un seul des appareils de l'action, le participant à cette action s'engage à reverser le paiement de Cashback correspondant intégralement à Sony en indiquant le numéro d'enregistrement.
En plus, Sony se réserve le droit de compenser le montant du Cashback avec la demande de remboursement du prix d'achat en cas de restitution du montant du Cashback par le participant.
- 3.4 Une demande de cashback pour les modèles participants n'est valable que si les produits ont été achetés dans un magasin suisse participant. Nous vous recommandons de consulter votre revendeur avant l'achat afin de vous assurer que votre achat est couvert par ces conditions de participation. Vous pouvez également rechercher les revendeurs participants sur la plateforme d'action de Sony, voir le lien à la fin de ce paragraphe. Sony n'est pas responsable des déclarations trompeuses d'un commerçant et la décision finale de savoir si un commerçant est autorisé à participer à la promotion revient à Sony. Pour des raisons de clarté, il est déclaré que Sony n'accepte pas de demandes pour des modèles de téléviseurs achetés auprès de tiers (revendeurs non autorisés).

[Les revendeurs participants](#)



- 3.5 L'enregistrement/la demande et la participation à la promotion ne peuvent être effectués qu'en ligne par le participant sur le site Internet prévu à cet effet à l'adresse <http://www.sony.ch/fr/cashback/TV> et non par des commerçants ou des tiers, par courrier postal ou par e-mail.
- 3.6 Les justificatifs manuscrits ne seront pas acceptés. En cas de demande incomplète, le participant sera informé par e-mail et un délai de 14 (quatorze) jours calendaires lui sera accordé pour résoudre/répondre à tous les problèmes/questions et envoyer le document correct et valide qui répond à ces exigences.
- 3.7 Sony se réserve le droit de retenir ou de ne pas accorder et/ou d'annuler des paiements de Cashback (i) s'il est soupçonné qu'une demande dans le cadre de cette action est fausse ou frauduleuse ou que la demande ne correspond pas aux conditions de cette action ; (ii) si une demande contient un numéro de série qui a été utilisé pour une demande précédente dans le cadre de cette action ou (iii) si une personne qui a présenté une demande dans le cadre d'une action précédente qui était frauduleuse ou qui viole d'une autre manière les conditions de cette action, présente une nouvelle demande. Sony se réserve le droit de prendre des mesures juridiques contre tout demandeur qui fait intentionnellement une demande frauduleuse.

4. Dispositions finales

- 4.1 Les données à caractère personnel que vous mettez à disposition seront utilisées par Sony Europe B.V., succursale Schlieren/Switzerland et ses fournisseurs de services externes uniquement à des fins de gestion administrative dans le cadre de l'Offre promotionnelle. Elles seront supprimées à l'issue de l'Offre promotionnelle.
- 4.2 Sony se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre l'Offre promotionnelle à tout moment et sans préavis. L'Offre promotionnelle est sous réserve de la disponibilité des modèles éligibles de téléviseurs et d'équipements audio. Sony se réserve le droit de remplacer les offres relatives à certains produits ou services, le cas échéant. Pour toute question sur l'utilisation de vos données à caractère personnel par Sony, contactez-nous en remplissant le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <http://services.sony.ch/supportmvc/fr/Contact/Pim>
- 4.3 Pour plus d'informations sur la politique de confidentialité de Sony, rendez-vous sur : https://www.sony.ch/eu/pages/privacy/fr_CH/privacy_overview.html
- 4.4 Pour toute question relative à votre demande, veuillez nous contacter par téléphone au +41 (0) 227614182 ou via le site Web : www.sony.ch/fr/promo/contact
- 4.5 La présente Offre promotionnelle est soumise à la législation suisse. Toutes les parties signataires reconnaissent la compétence exclusive des tribunaux suisses. La langue allemande sera utilisée pour éclaircir les éventuelles ambiguïtés.